



Problème de domicile avec mon ex concubin qui ne veut pas partir

Par **etoile stella**, le **03/08/2011** à **15:40**

Bonjour,voila je suis maman de 2 enfants et il y a quelques mois j'ai decidé de mettre fin a ma relation avec leur père car il me battait,m'insultait depuis 5ans j'ai fini par porter plainte au mois de janvier mais depuis le mois de février que nous sommes séparés il ne veut pas partir du domicile et continue à m'insulter et à me menacer et ne veut pas participer aux frais pour les enfants ni payer quoi que se soit dans la maison.je voudrais partir mais j'ai personne pour m'héberger avec mes 2enfants et ma demande de logement social n'aboutit toujours pas depuis 2007.que puis-je faire pour avoir mon indépendance avec mes enfants car cette situation est pesante?

Par **mimi493**, le **03/08/2011** à **16:06**

Est-il titulaire ou co-titulaire du bail ?
Avez-vous pris un avocat concernant les violences afin d'avoir un référé pour l'obliger à partir et faire une requête au JAF concernant la pension alimentaire ?

Par **etoile stella**, le **04/08/2011** à **17:50**

cela fait plus d'1 an que le bail est fini et le propriétaire ne veut plus renouveler le bail pour diverses raisons et effectivement le dernier qui a été établit était à son nom mais c'est moi qui a toujours effectuer le paiement du loyer car cela fait plus de 7ans que nous sommes dans 1

que mon ex concubin est arrivé après. j'ai porté plainte pour les violences mais non je n'ai pas d'avocat et nous ne sommes pas passés devant le JAF que puis-je faire pour que cette situation cesse car cette vie m'est devenue insupportable à vivre?

Par **mimi493**, le **04/08/2011** à **18:14**

[citation]cela fait plus d'1 an que le bail est fini et le propriétaire ne veut plus renouveler le bail pour diverses raisons [/citation] c'est à dire ? Il y a eu congé par LRAR ou huissier et pour quel motif ?
De toute façon, si j'ai bien compris, c'est lui le titulaire du bail et non vous, donc vous ne pouvez le contraindre à partir que vis à vis des violences. Prenez un avocat
Si non, c'est lui qui pourrait exiger votre départ.